



**Benoît TESTE**  
*Secrétaire Général*  
BT/NO/20.21/020

**Monsieur Jean-Michel Blanquer**  
**Ministre de l'Éducation nationale,**  
**de la Jeunesse et des Sports**  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris cedex 07

Les Lilas le 23 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

La FSU reste opposée à la mise en place d'un oral « épreuve d'entretien », d'autant que les informations obtenues ont confirmé nos inquiétudes.

La FSU considère que cet oral relève d'une grande subjectivité, d'autant qu'il est prévu sans document support ni préparation. Pour ne donner que quelques exemples :

- Sur quels éléments déclaratifs peut-on juger de la capacité du candidat à s'intégrer dans un collectif de l'établissement scolaire ?
- Quels éléments de motivation, l'entretien pourrait-il révéler à propos de candidats qui ont déjà fait preuve de leur motivation : parcours en master 2, préparation au concours et réussite aux épreuves d'admissibilité ?
- La mise en valeur du parcours du candidat reviendrait-elle à considérer qu'il y aurait des parcours plus valorisants que d'autres ?

Cet oral nous fait craindre des réponses formatées censées correspondre aux attentes d'un jury et une uniformisation du profil des candidats considéré aux dépens de la nécessité et de la richesse d'une diversité des profils, d'autant que le coefficient de cet oral est très élevé comparativement aux autres épreuves.

La fiche de candidature qui accompagne cet oral, constitue pour nous une rupture de l'anonymat et de l'égalité entre les candidats, ce qui n'est pas conforme à la philosophie des concours de la fonction publique. La FSU en demande le retrait.

Nous sollicitons donc une audience auprès de vos services afin que le contenu de cet oral soit rediscuté, que les contours en soient redéfinis et que soit renoncée à la fiche de candidature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

**Benoît TESTE**  
*Secrétaire Général de la FSU*